

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 AVRIL 2015**

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre avril, à quinze heures, le conseil municipal, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Jean-Luc PILLIERE, Maire.

Etaient présents : Jean-Luc PILLIERE, Françoise BOUTILLIER, Claudine POLIN, Jean-Pierre POLIN, Jean-Pierre FOUCART, Marie-Paule LEJEUNE

Absent excusé : Jean-Claude COLLET pouvoir à Jean-Pierre FOUCART

Secrétaire : Jean-Pierre FOUCART

Lecture et approbation du compte-rendu de la réunion du 10/04/2015.

Concernant le budget, le conseil municipal avait décidé de garder un fond de roulement de 10000 € qui a été réparti de la façon suivante, en augmentant les dépenses :

- en dépenses imprévues : 1 000 €
- en virement du CCAS : 2 500 €
- en entretien de terrain : 1 000 €
- en entretien de voirie : 2 500 €
- en entretien de bâtiment : 3 000 €

EXAMEN DE DOCUMENT D'URBANISME

Concernant la demande de certificat d'urbanisme de la partie haute de la route de Château-Thierry, les consorts PILLIERE ont proposé de vendre 2 mètres de terrain sur toute la longueur du terrain pour l'euro symbolique. Monsieur PILLIERE et Madame LEJEUNE ne prennent pas part au vote, car ils sont concernés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cet achat.

Il est décidé également de prendre une délibération générale pour que la commune obtienne 2 mètres de terrain sur toute la Route de Château-Thierry.

Les consorts PILLIERE accepte de payer la PVR à 1,76 € sur 3 500 m² de terrain Route de Château-Thierry, pour un montant 6 160 €.

QUESTIONS DIVERSES

↳ le locataire souhaite repeindre l'encadrement des fenêtres, la commune décide de prendre en charge l'achat de la peinture.

↳ 14 juillet : il est décidé de reprendre la formule « à l'ancienne », avec le chamboule tout, jeux de quilles, tir à la carabine. Un repas froid et un concours de vélo décoré.

↳ le fleurissement de la commune aura lieu le vendredi 8 mai 2015 à partir de 9h30.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.